

DELIBERATION N° 2006/09-11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITÉ CANTONAL DU SOUVENIR FRANCAIS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun, le Comité Cantonal du Souvenir Français a organisé une visite de ce lieu historique pour les élèves d'une classe de CM2 de l'école élémentaire Jacques Prévert. Cette Association a sollicité une subvention auprès de la Commune.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 150 € au Comité Cantonal du Souvenir Français dans le cadre de la visite des champs de bataille de Verdun par une classe de CM2 de l'école élémentaire Jacques Prévert,
- d'inscrire les crédits au budget supplémentaire.